

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
Telus Plaza North/Plaza Telus Nord
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
 Public Works and Government Services Canada
 Telus Plaza North/Plaza Telus Nord
 10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper
 5th floor/5e étage
 Edmonton
 Alberta
 T5J 1S6

Title - Sujet Bâtiments de soutien à l'intérieur	
Solicitation No. - N° de l'invitation EW038-123226/A	Amendment No. - N° modif. 012
Client Reference No. - N° de référence du client CSC	Date 2012-05-23
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWU-909-9348	
File No. - N° de dossier PWU-1-34831 (909)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-05-31	Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mayhew (RPC), Sylvia	Buyer Id - Id de l'acheteur pwu909
Telephone No. - N° de téléphone (780) 497-3645 ()	FAX No. - N° de FAX (780) 497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Ce nombre à douze MODIFICATION (12) est augmenté pour rendre les modifications suivantes:

Reportez-vous au SCC technique GO Considérations et GI Projets document "Section SP - Site".

Supprimer: l'article 3.3 "clôture temporaire sécurisé".

Reportez-vous à projets clés en main Manuel, Section 2 Exigences générales, contrôle de la qualité l'article 3.0.

Supprimer: l'article 3.1 "L'entrepreneur devra désigner et payer pour les matériaux et les systèmes de tests identifiés dans les spécifications de performance ou proposition de l'entrepreneur» et remplacer par «L'entrepreneur nommera et payer pour les matériaux et les systèmes de tests identifiés dans les spécifications de performance ainsi que toute des tests supplémentaires identifiés dans la proposition de l'entrepreneur".

Reportez-vous à l'annexe B le formulaire de candidature Prix de la demande pour l'heure de la proposition, l'article de la construction 1.5.

Supprimer: "35 semaines" et remplacer par «42 semaines».

EN VERTU DE: DEMANDE DE PROPOSITION, Exigences de présentation et d'évaluation (SRE de), SECTION 3 : ÉVALUATION TECHNIQUE

Critères d'évaluation Tableau - Supprimer dans son intégralité et le remplacer par ce qui suit:

Critère d'évaluation technique	Facteur de pondération	Cote	Cote technique
1. Capacité et expérience en matière de projets clé en main			
1.1 Expérience de l'entrepreneur en projets clé en main	1.5	0-10	0-15
1.2 Expérience de l'expert conseil principal en conception	1.5	0-10	0-15
1.3 Organisation et expérience de l'équipe	2.0	0-10	0-20
2. Gestion de réalisation de projets			
2.1. Échéancier et structure de répartition du travail	1	0-10	0-10
2.2. Gestion des services et des travaux	2	0-10	0-20
3. Avant-projet de conception			
3.2.1 Architecture	0.5	0-10	0-5
3.2.2 Travaux sur le chantier – Génie civil et aménagement paysager	0.2	0-10	0-2
3.2.3 Génie des structures	0.3	0-10	0-3
3.2.4 Génie mécanique	0.5	0-10	0-5
3.2.5 Génie électrique	0.5	0-10	0-5
	10,0		0-100

EN VERTU DE: exigences de présentation, Catégorie 1 – Capacité et expérience en matière de projets clé en main et Catégorie 3 - Proposition de design - Supprimer dans son intégralité et le remplacer par ce qui suit:

Catégorie 1 – Capacité et expérience en matière de projets clé en main

1.1 Expérience de l'entrepreneur en projets clé en main (max. 15 points)

1. Les services clé en main comprendront les travaux de gestion de la conception et les travaux généraux visés par le contrat. Le soumissionnaire doit décrire ses réalisations et son expérience à titre d'entrepreneur général en conception construction dans le cadre d'UN (1) projet similaire qu'il a accompli au cours des huit (8) dernières années, en abordant les points suivants :

- a. la pertinence du projet par rapport au projet demandé;
- b. la gestion du budget;
- c. la gestion de l'échéancier;
- d. la gestion de la qualité;
- e. la gestion de la conception;
- f. la gestion du changement;
- g. la mise en service;
- h. la sûreté et la sécurité des lieux.

Seulement le premier projet présenté sera examiné et tous les autres ne recevront aucune considération comme s'ils n'avaient pas été soumis.

2. Le soumissionnaire doit fournir les coordonnées des personnes ressources du client, notamment les numéros de téléphone se rapportant au projet susmentionné. Le Comité d'évaluation se réserve le droit de communiquer avec les personnes ressources.

1.2 Expérience de l'expert conseil principal en conception (max. 15 points)

1. Le soumissionnaire doit décrire ses réalisations et son expérience à titre d'expert conseil principal en conception construction dans le cadre d'un (1) projet similaire qu'il a accompli au cours des huit (8) dernières années, en abordant les points suivants :

- a. la pertinence du projet par rapport au projet demandé;
- b. les défis liés à la conception et la conformité aux codes;
- c. la coordination des disciplines;
- d. la gestion du budget;
- e. la gestion de l'échéancier;
- f. la mise en service.

Seulement le premier projet présenté sera examiné et tous les autres ne recevront aucune considération comme s'ils n'avaient pas été soumis.

2. Le soumissionnaire doit fournir les coordonnées des personnes ressources du client, notamment les numéros de téléphone se rapportant au projet susmentionné. Le Comité d'évaluation se réserve le droit de communiquer avec les personnes ressources.

1.3 Organisation et expérience de l'équipe (max. 20 points)

Le soumissionnaire doit décrire l'organisation et l'expérience de l'équipe, en fournissant au moins les renseignements ci-dessous:

1. la description de l'équipe dans son ensemble et sa composition, les rôles et responsabilités et les rapports hiérarchiques (organigramme);

1. des exemples d'approches ou d'expériences antérieures pour lesquelles des structures d'équipe et des processus similaires à ceux proposés ont été utilisés, y compris toute expérience antérieure où les membres clés de l'équipe proposée ont collaboré;

1. l'identification des membres clés de l'équipe de conception construction énumérés ci-dessous et, pour chacun d'eux, un curriculum vitæ d'une page décrivant toute attestation ou accréditation professionnelle, toute expérience en matière de construction clé en main et les responsabilités assumées lors de projets antérieurs :

- A. le gestionnaire de projet de l'entrepreneur,
- B. le chef de chantier de l'entrepreneur,
- C. l'architecte en chef,
- D. l'ingénieur en mécanique principal,
- E. l'ingénieur électricien principal.

Catégorie 3 – Avant-projet de conception

Le soumissionnaire devrait présenter un avant-projet de conception qui démontre sa compréhension des objectifs du projet, des exigences fonctionnelles et techniques et des contraintes décrites dans le Manuel du projet et dans l'élaboration du concept fournie par TPSGC.

3.1 Généralités – Avant-projet de conception et présentation de l'avant-projet de conception

1. Le soumissionnaire devrait présenter à TPSGC, dans un format électronique avec quatre (4) copies papier (reliées et sur du papier de format A1), au minimum les dessins suivants de l'avant-projet de conception :

- a. un plan du site (échelle 1:500);
- b. des plans d'étage (échelle 1:200);
- c. les élévations (nord, sud, est, ouest à une échelle 1:200);
- d. les sections de mur types (échelle 1:10), les détails de l'assemblage des murs (bardage et méthode d'ancrage) et du toit (jonctions entre étage et toiture, isolation, barrière de vapeur).

Le soumissionnaire devrait aussi fournir chacun des dessins en format réduit de 279 mm x 431 mm (11 po x 17 po), en couleur ou en noir et blanc, aux fins de reproduction.

1. Le soumissionnaire devrait présenter un rapport technique conforme aux exigences présentées à la section 3.2 ci-dessous, qui comprend les dessins suivants (échelle 1:200) [à titre d'annexe au rapport technique] :

- i. diagrammes schématiques complets (schémas unifilaires) de tous les systèmes mécaniques (chauffage, ventilation et conditionnement d'air, plomberie, protection contre l'incendie, etc.) et de tous les systèmes électriques (y compris l'alarme incendie).

3.2 Avant-projet de conception – Exigences relatives au rapport technique

Le soumissionnaire devrait présenter avec son avant-projet de conception un rapport technique comportant les renseignements énoncés dans la présente section (le « rapport technique »). Le soumissionnaire devrait présenter le rapport technique en format 216 mm x 279 mm, dans une reliure à trois anneaux, et divisé selon les sections décrites ci-dessous.

3.2.1 Architecture - (max. 5 points)

Le soumissionnaire devrait décrire les concepts d'architecture de la construction, ses stratégies de conception et la justification de l'approche choisie. Il devrait décrire, par exemple, le rendement, la durabilité et comment il entend répondre aux exigences techniques en ce qui concerne au minimum les éléments suivants :

- a) la toiture;
- b) les murs (et les matériaux);
- c) les fenêtres et le vitrage

3.2.2 Travaux sur le chantier – Génie civil et aménagement paysager - (max. 2 points)

Le soumissionnaire devrait décrire les concepts relatifs au site de l'immeuble et la justification des conceptions choisies. Il devrait décrire comment il entend répondre aux exigences techniques en ce qui concerne au moins les éléments suivants :

- a) l'accès routier;
- b) le raccordement de l'alimentation en eau;
- c) le réseau d'égouts;
- d) l'égout pluvial.

3.2.3 Génie des structures - (max. 3 points)

Le soumissionnaire devrait décrire les concepts d'ingénierie des structures de la construction et la justification des conceptions choisies. Il devrait décrire comment il entend répondre aux exigences techniques en ce qui concerne au moins les éléments suivants :

- a) les fondations;
- b) les colonnes;
- c) la charpente des étages et de la toiture;
- d) le système de résistance aux charges latérales;
- e) l'approche visant à assurer le respect des exigences relatives aux séismes du Code national du bâtiment.

3.2.4 Génie mécanique - (max. 5 points)

Le soumissionnaire devrait décrire les concepts d'ingénierie mécanique de la construction et la justification des conceptions choisies. Il devrait décrire comment il entend répondre aux exigences techniques en ce qui concerne au moins les éléments suivants :

- a) la plomberie;
- b) les systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air (description des zones);
- c) les systèmes de protection contre l'incendie;
- d) le raccordement aux installations de chauffage central ou au gaz naturel, le cas échéant.

3.2.5 Génie électrique - (max. 5 points)

Le soumissionnaire devrait décrire les concepts d'ingénierie électrique de la construction et la justification des conceptions choisies. Il devrait décrire comment il entend répondre aux exigences techniques en ce qui concerne au moins les éléments suivants :

- a) la manière dont la conception répondra aux besoins en matière de services publics, notamment en ce qui a trait à la capacité et aux raccordements;
- b) le réseau électrique et le réseau de distribution d'électricité;
- c) les systèmes d'alarme incendie et de sécurité;
- d) l'éclairage et les contrôles.

Fin de l'amendement